

« REACH » POUR LES UTILISATEURS DE PRODUITS CHIMIQUES

B.J. DIERS

Le projet de règlement REACH est une profonde réforme de la législation européenne en vigueur sur les produits chimiques. Les principaux objectifs sont d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement et de stimuler l'innovation et la compétitivité de l'industrie chimique. Une période transitoire de onze ans a été prévue pour la mise en place de ce système unique pour les substances chimiques existantes et nouvelles.

Les principales caractéristiques de REACH sont :

- l'enregistrement de toutes les substances produites ou importées dans des quantités égales ou supérieures à une tonne par an et par fabricant/importateur
- l'évaluation des dossiers et des substances
- l'autorisation pour les substances très préoccupantes dont les CMR cat.1 et 2 et pour toute autre substance identifiée comme ayant des effets graves et irréversibles sur l'homme ou l'environnement.
- la restriction , filet de sécurité permettant de gérer les risques qui ne sont pas couverts par d'autres dispositions du système REACH.

L'unité de prévention du risque chimique du CNRS, dans le cadre d'un appel d'offres de la DG Environnement de la Commission Européenne, est chargée de créer un site internet présentant les apports du système REACH pour les utilisateurs professionnels.

L'intervention exposera les éléments particuliers aux CMR et les spécificités de ce système concernant les produits utilisés dans la recherche scientifique